

Projet de nouvel Ehpad... Cinq ans déjà...
Et quoi à l'horizon ?



ADHÉREZ À DÉCIDONS POLIGNY

Notre association a pour objet de :

- Communiquer en direction des habitants de Poligny et de son territoire.
- Appuyer ses élus au Conseil Municipal et au Conseil Communautaire.
- Mettre en valeur et développer les nombreux atouts (situation géographique, territoire, initiatives locales, agriculture, agro-alimentaire et viticulture...) et soutenir les forces vives engagées (associations, entreprises, commerçants, citoyens...)
- Faire vivre une démarche active de transition sociale, culturelle et éducative, économique, écologique, politique et construire un projet pour la ville.
- Encourager les citoyens à participer au débat public.

Vous pouvez nous rejoindre et devenir membre en nous retournant le coupon ci-dessous avec votre règlement (le minimum est de 2 euros mais il n'y a pas de maximum).

M
Adresse
Code postal Ville
Tél. Mail

Décidons Poligny

12, rue de Mouthiers-le-Vieillard – 39800 POLIGNY

APPEL AUX DONS

«Décidons Poligny» est une association qui ne reçoit aucune subvention. Pour continuer notre démarche citoyenne, nos actions et nos publications, nous avons besoin de votre aide.

Vous pouvez envoyer vos dons par chèque ou en espèces à l'adresse suivante :

Décidons Poligny

12, rue de Mouthiers-le-Vieillard – 39800 POLIGNY

Les Tiques Ethiques

LES BRÈVES

NOUVEL EHPAD, le YOYO...

Lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2021, le Maire de Poligny l'annonçait livré pour le deuxième trimestre 2023. Depuis, rien ne s'est passé si ce n'est que le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont (CHIPR) dont dépend l'Ehpad de Poligny est confronté à de graves difficultés financières (Plus de 5 millions d'euros de déficits cumulés fin 2023). Le projet de nouvel Ehpad de 185 lits semble être passé à la trappe budgétaire. A la place, il est envisagé un établissement plus petit de 85 lits en lieu et place du projet initial (à la place de l'ancienne école des Perchées). L'Ehpad actuel d'une capacité de 150 lits risque fort d'être fermé. Dans ce cas les résidents en trop vont-ils aller combler l'étage vide de l'Ehpad de Bracon ?

Une partie du personnel va-t-elle devoir également être transférée à Bracon ?

Sans compter l'établissement de Sellières, rattaché à Poligny, dont le sort n'est toujours pas réglé.

LA RÉHABILITATION DU CHAMP DE FOIRE...

Après les effets d'annonce sur la végétalisation de ce lieu, la réalité consiste dans un premier temps à déconstruire des bâtiments le long de la rue du Champ de Foire et à bitumer les terrains qui étaient en grande partie des jardins, pour faire... des parkings ! Ce projet décomposé en quatre phases risque de voir la surface végétalisée prévue initialement se réduire comme peau de chagrin. A SUIVRE...

DES POLLUTIONS À RÉPÉTITION...

Il y a eu des fuites de chlore à la piscine de Poligny qui ont pollué l'Orain qui la longe... Il y a eu des fuites importantes à la station d'épuration qui, par chance, n'ont pas ou peu contaminé l'Orain. Puis, récemment, la déchèterie de Poligny a été mise en demeure de traiter correctement des eaux usées alors que celle-ci est très récente et était présentée par les élus lors de l'inauguration comme exemplaire.

RÉNOVATION DU COSEC, LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS...

Le bulletin municipal de décembre l'a annoncé : «La salle du COSEC enfin rénovée» sauf que cette salle a été, comme d'autres, transférée à la communauté de communes et celle-ci a voté moins de 20 % de l'enveloppe prévue pour la 1^{re} tranche.

BILLETTS SNCF, LA GALÈRE...

La gare de Poligny voit toujours passer autant de voyageurs... Depuis la fermeture du guichet, une permanence a lieu une fois par semaine à la mairie de Poligny où un représentant de la SNCF est censé délivrer des billets... Sauf qu'en réalité, il ne dispose de tellement peu de moyens techniques que souvent il envoie les usagers désireux de lui acheter un billet vers Lons-le-Saunier...

CHAUFFERIE BOIS, UN PROJET LOIN D'ÊTRE ISOLÉ...

C'est bien de remplacer les énergies fossiles par des renouvelables sauf si c'est pour chauffer des passoires thermiques comme c'est le cas d'une bonne partie des bâtiments destinés à être raccordés au réseau de chaleur en construction. D'autre part, les projets utilisant du bois fleurissent actuellement partout dans la région alors qu'il semble que personne ne se soit soucier de savoir si la ressource bois régionale sera suffisante à terme. Nous sommes particulièrement inquiets de la capacité des forêts régionales de fournir tous les projets surtout si tous les projets d'usines à pellets dans un rayon de 50 km se réalisent ! Nous ne pouvons que regretter ce manque d'anticipation.



Idées'O Débats

à Poligny

Numéro 8
AVRIL 2025

Journal de réflexion et d'action citoyenne

édito

Nous sommes de retour. Après une petite année de pause dans nos publications. Le temps de retrouver un imprimeur, le temps pour nous aussi de faire le tour de nos publications passées afin de nous renouveler au mieux. Les élections municipales sont prévues en 2026, le temps va s'accélérer pour tout le monde, le contexte politique français est aussi instable et les incertitudes sont nombreuses, notamment à l'international.

Nous gardons notre cap, celle d'informer la population par ce journal. Cette publication ne cherche pas la polémique mais constitue un moyen de nourrir le débat démocratique, de permettre aux citoyens de s'intéresser aux affaires municipales.

Nous essayons d'être fidèles aux valeurs que nous avons portées lors des dernières élections. Nous nous sommes aussi tenus à un travail collectif pour préparer nos interventions, nos publications et nos positions lors des différentes commissions et conseils municipaux. Nous assurons aussi un très fort taux de présence aux réunions auxquelles nous sommes convoqués, alors même que le calendrier nous est imposé.

Le dernier conseil municipal du Vendredi 28 Mars 2025, le dernier budget de la mandature a été voté. Nous avons exprimé notre opposition au budget général, et au budget d'assainissement. Pour le premier, outre la sur-évaluation des dépenses de fonctionnement et des investissements, outre des choix d'investissements qui ne seraient pas les nôtres, ou les manques dans le fonctionnement (3e agent de ville, entretien des bâtiments), ce sont les subventions aux associations qui ont suscité notre opposition.

Bien entendu, nous ne votons pas contre les subventions parce que nous ne voulons pas que les associations soient soutenues. Nous considérons qu'elles ne le sont pas assez. Notre position peut se résumer autour de quatre axes clairs :

Le montant alloué aux associations n'est pas suffisant d'abord au regard des activités associatives et de leur dynamisme sur notre territoire mais aussi au regard des capacités financières de la ville de Poligny.

Les critères qui fixent les subventions sportives ne sont pas satisfaisants parce qu'ils ne reposent que sur des critères quantitatifs (nombre d'adhérents, déplacements réalisés...) et trop peu sur des critères qualitatifs (accompagnement des jeunes, prise en charge du handicap, mixité...). Elles ne permettent pas aux associations sportives de fonctionner sereinement.

L'absence de critères pour le versement des autres subventions et notamment les subventions culturelles fait que la fixation des montants est absolument aléatoire, parfaitement déconnectée des besoins des associations, et souvent liée aux relations entre les dirigeants des associations et la majorité en place. Elles témoignent aussi d'une méconnaissance des mutations que connaît ce secteur.

Il n'y a pas non plus de distinctions dans l'approche des subventions entre les associations rémunérant des professionnels, ayant recours pour leurs activités et leur fonctionnement à des professionnels et les autres associations. Cette position va largement à rebours des tendances actuelles. En ce sens, les subventions ne sont pas des cadeaux octroyés au bon vouloir du prince. Elle participe au bien commun et sont financées aussi en partie par la fiscalité payée par les citoyens... ne l'oublions pas.

Nous avons donc décidé de réfléchir dans ce numéro autour de cette question des subventions en vous donnant un décryptage précis des chiffres et des annonces vrombissantes de la majorité. Pour nous, un territoire comme le nôtre ne pourrait se passer de l'action de toutes les associations qui existent. Le lien social qu'elles produisent est une richesse fondamentale.

Dans ce numéro :

- Editorial
- Les associations polinoises : quel traitement de la part de la municipalité
- Bulletin d'adhésion
- Appel aux dons
- Les brèves



Nous ne le dirons jamais assez, les associations sont des acteurs importants et des partenaires incontournables dans une diversité de domaines, tels l'éducation, le social, la santé, l'insertion, le sport et la culture. Elles sont sur le terrain – au quotidien – proches des citoyens et de leurs préoccupations et sont en mesure de refléter les besoins de notre territoire. Dans le même registre, bon nombre d'interventions médiatiques gouvernementales reconnaissent que les associations accompagnent les changements sociaux, permettant ainsi aux communes d'évoluer avec leur temps...

Elles tissent du lien social. Elles s'impliquent sur le terrain pour renforcer et enrichir la vie culturelle, sociale, sportive et éducative du territoire... sans elles, la collectivité ne pourrait assurer ces services, seule. Elles participent de l'attractivité de notre territoire.

A Poligny, le site internet officiel de la mairie fait mention de l'existence de 84 associations polinoises représentant une diversité d'activités : 21 associations sportives, 15 associations culturelles, 10 dans l'animation, 21 dans le social et la solidarité et 10 dans des secteurs divers. Cette liste n'est cependant non exhaustive, certaines associations peuvent être nouvellement créées et d'autres passées à la trappe.

Ce qui confirme, si besoin est, la vitalité et le dynamisme associatif de notre commune de 4007 habitants (recensement 2022) et l'engagement citoyens des Polinois attachés au développement de leur commune : soit mathématiquement 1 association pour 50 habitants !

Cependant, cette vie associative est fragile : aujourd'hui, nombre d'associations se demandent comment mener à bien leur mission : renforcement de leur équipe de bénévoles, trouver les moyens financiers et les lieux pour réaliser leurs activités, pérenniser les emplois créés au sein de leurs structures... De ce fait, le Conseil Municipal en place a le devoir et la responsabilité d'être attentif aux difficultés des associations de sa commune, de créer les conditions de leur développement, de garantir leur stabilité, en toute équité et ouverture.

Les associations sont indépendantes, c'est le sens de la Loi 1901. Elles ne sont pas des « acteurs de la politique municipale » comme l'affirme régulièrement la majorité actuelle.

Depuis bientôt 5 années, les 4 élus de notre liste DECIDONS POLIGNY n'ont eu de cesse de défendre les intérêts de toutes les associations polinoises, face à la disparité des réponses municipales et des moyens attribués par la municipalité (montant des subventions, attribution de locaux, prise en charge municipale

des fluides...). Nous avons toujours deux propositions qui demeurent en l'état sans réponse du Conseil Municipal, à savoir :

- La réalisation d'un état des lieux des moyens directs et indirects apportés par la ville à chaque association polinoise, faisant apparaître les critères qui déterminent les attributions. Un tableau récapitulatif nous avait été rapidement présenté, ayant pourtant demandé un travail important aux services, mais il n'avait déclenché aucune autre réflexion et modification des décisions actuelles.
- La mise en place d'un groupe de travail composé d'élus et de citoyens associatifs dans la perspective de création d'une MAISON DES ASSOCIATIONS, qui pourrait participer également à la réactivation d'un Office Municipal des Sports et à la création d'un Office Municipal de la Culture. Au prétexte que toutes les associations polinoises « possèderaient un local », notre proposition a été balayée d'un revers de main lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2022. Depuis, régulièrement lors des Conseils Municipaux qui se sont tenus en 2023 et 2024, des demandes exprimées par des associations existantes ou nouvelles (locaux d'activité ou de stockage) viennent contredire cette position de la municipalité qui – rappelons-le – n'est pas en manque en terme de patrimoine disponible au centre ville !

Autre point de désaccord : le financement de ces associations.

Outre le fait que seules les subventions versées aux associations sportives bénéficient de critères, d'ailleurs discutables, les autres subventions sont fixées dans une démarche aléatoire et souvent partielle. Le financement des associations qui, contrairement à ce qui est affirmé, a baissé depuis 2010 alors qu'il n'a jamais été à la hauteur des besoins et des enjeux de développement du tissu associatif polinois.

L'article « Budget - Vie associative - la commune participe » paru dans le bulletin municipal de décembre 2024 présente des montants qui ne correspondent en rien à ceux votés en conseil municipal et mélange les subventions, le coût des locaux mis à disposition et les délégations de service public, fonctionnement et investissement dans les bâtiments municipaux. Les chiffres manquent d'objectivité... Mais les élections approchent !

De même, les locaux mis à disposition sont des locaux appartenant à la ville, donc aux Polinois et les frais engendrés par le chauffage et/ou l'électricité des locaux utilisés, les aides apportées par les services techniques ne sont que l'appui indispensable et courant d'une collectivité à ses associations, gérées et animées par des bénévoles qui consacrent du temps et de l'énergie afin que l'ensemble des Polinois, qui financent le budget de la ville par leurs impôts, puisse avoir accès aux multiples services proposés par toutes les associations.

La majorité municipale continue d'affirmer que la ville de Poligny est exemplaire au sujet des aides aux associations. La réalité est quelque peu différente. Toutes les demandes n'arrivent pas forcément jusqu'au Conseil Municipal et lorsque les montants souhaités figurent dans les listes présentées, ils sont rognés certaines fois de plus de la moitié. Il faudrait aussi que les comités consultatifs et les élus aient accès aux montants demandés par les associations et les projets formulés par ces acteurs. Nous le pointons systématiquement : on nous répond : « vous vous rendez compte si on donnait tout ce que les gens demandaient... »... Imaginez...

On peut dire ce que l'on veut dans un bulletin municipal mais les comptes-rendus de conseils municipaux ne mentent pas...

Les subventions aux associations ont été votées au Conseil Municipal du 28 mars. Pour 2025, l'enveloppe totale, tous secteurs confondus, est de 128.562 € (moins de 2 % des dépenses du budget général qui est de 6.455.532 €). Compte tenu de l'excédent budgétaire (bénéfice) dégagé en 2024 à hauteur de 2.347.254 € (6.252.369 € de recettes moins 3.905.114 € de dépenses), c'est affligeant et irresponsable. Les associations apprécieront.

Pour éviter l'accusation de collusion entre l'opposition et les associations culturelles, nous avons examiné l'évolution des subventions aux associations sportives, tous les 5 ans, de 2010 à 2025.

Lorqu'on sait le travail que représente la gestion d'une association, travail qui est fait bénévolement, lorqu'on sait l'énergie et le temps que cela demande, nous reprocher de défendre des associations qui nous sont proches alors que nous les défendons toutes, est particulièrement indigne.

● Pour 2010, **69.289 €** avaient été votés (*compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2010, pages 13 et 24*) alors que les dépenses votées pour le budget général étaient de 5.379.548 €. Ce qui donnait un financement des associations sportives à 1,29 % du budget général.

● Pour 2015, **64.120 €** avaient été votés (*compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2015, pages 18 et 26*) alors que les dépenses votées pour le budget général étaient de 5.556.140 €. Ce qui donnait un financement des associations sportives à 1,15 % du budget général.

● Pour 2020, **54.344 €** avaient été votés (*compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2020, pages 14 et 77*) alors que les dépenses votées pour le budget général étaient de 5.597.907 €. Ce qui donnait un financement des associations sportives à 0,97 % du budget général.

● Pour 2025, **57.330 €** ont été votés lors du conseil municipal du 28 mars 2025 alors que les dépenses votées pour le budget général sont de 6.455.532 € Ce qui donne un financement des associations sportives à 0,89 % du budget général. Nous constatons que le montant total a baissé de 11.959 € entre 2010 et 2025.

Nous observons une baisse constante du pourcentage du budget consacré aux subventions des associations sportives depuis 15 ans.

Si nous considérons le coefficient d'érosion monétaire qui permet de compenser l'inflation (1,272 entre 2010 et 2025), **pour obtenir une enveloppe équivalente à 2010 pour 2025, il faudrait que l'enveloppe des subventions pour le sport soit de 88.135 euros. La différence est de 31 000 euros, soit 54 % de plus.**

Est-il nécessaire d'en dire plus...